

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 1er AVRIL 2025

Convocation en date du 26 mars 2025,

Nombre de délégués en exercice : 37

N° D2025014

Objet : Budget Prévisionnel 2025

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : M. Gérard BRANCHY

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	34
Pour	26
Contre	2
Abstention	6

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX - Bernard BIENVENU -
Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN - Jonathan GINDRE – Mireille
MORNAY - Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET – Benjamin
RAQUIN - Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS - Elisabeth LAROCHE
- Vincent MANCOUSO – Daniel MARTIN - André MOINGEON
CCD : Isabelle DUBOIS – Christophe MONIER – Audrey
CHEVALIER - Gérard BRANCHY
3CM : Andrée RACCURT – Jean Philippe FAVROT
CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON – Christine
FRANCOIS
CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD
RAPC : Antoine BAUTAIN – Frédéric MONGHAL
CCV : Guy DUPUIT

Excusés ayant donné procuration :

CA3B : Patrick BOUVARD pouvoir à Jean Luc ROUX
CCPA : Frédéric TOSEL pourvoir à Elisabeth LAROCHE

Excusés :

CCPA : Gilbert BOUCHON
3CM : Philippe BELAIR

Absents :

HBA : Alain AUBOEUF

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération D2023003 du 31 janvier 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier

Vu le débat d'orientations budgétaires du 11 février 2025

Vu le projet de budget primitif de l'année 2025 et la note de présentation

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard Perret, Vice-président finances.

Les dépenses sont pour la majeure partie contraintes par la réglementation ou déjà validées par des décisions antérieures et les recettes résultent des décisions prises notamment en fin d'année 2024 avec la délibération D2024047 du 10 décembre 2024 sur les tarifs et contributions.

Le budget présenté est conforme aux orientations budgétaires présentées lors du comité syndical du 11 février 2025.

Les dépenses de fonctionnement cumulées s'élèvent à 27 816 956€ dont 3 620 000 € de dotations aux amortissements et 6 255 599 de virement à la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement cumulées s'élèvent à 30 118 662.66€ dont 8 182 662.66€ d'excédent antérieur reporté.

Le montant total des dépenses d'investissement de l'exercice est de 22 573 521.91€.

Le montant total des recettes d'investissement de l'exercice est de 22 573 521.91€ dont un emprunt de 9 364 000€.

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A 26 voix POUR, 2 voix CONTRE : I. DUBOIS – C. MONIER et 6 ABSTENTIONS : E. LAROCHE – F. TOSEL
– B GUERS – V MANCUSO – D MARTIN – A MOINGEON

APPROUVE le budget prévisionnel 2025 tel que présenté.



Yves CRISTIN
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Lyon. La saisine peut se faire par courrier, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Président, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse du Syndicat, soit deux mois après l'introduction d'un recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.